



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur la fortune immobilière pour 2023
Avis d'impôt

AVIS_IFI_RG

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP OUEST HERAULT
9 AV PIERRE VERDIER CS 10564
34537 BEZIERS CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 69 517 608 160

Référence de l'avis : 23 34 0182842 32

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN

34410 SERIGNAN

Numéro FIP : 340 79 39 4856038789 3 A

Numéro de rôle : 017

Date d'établissement : 27/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 34035

THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Somme à payer

12 908,00 €

Date limite de paiement : 15/09/2023

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP OUEST HERAULT
SAID LITTORAL
2 RUE DE LA CITRINE
CS 30001
34300 AGDE

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

* (service gratuit + coût de l'appel)

Sur impots.gouv.fr, accédez à votre espace particulier pour :
télécharger et imprimer votre avis d'impôt,
effectuer vos démarches et consulter votre situation fiscale,
et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

DETAIL DU PATRIMOINE IMMOBILIER	Montant déclaré	Montant retenu	
En détention directe			
Résidence principale	189 000	189 000	
Autres biens non bâtis	116 000	116 000	
En détention indirecte			
Fraction de la valeur des parts ou actions représentatives des immeubles	2 432 000	2 432 000	
Total de l'actif			2 737 000
Total du passif			15 250
PATRIMOINE NET IMPOSABLE			2 721 750
IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE (1)			12 908
IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE A PAYER			12 908

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt sur la fortune immobilière, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1 du livre des procédures fiscales).

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour l'impôt sur la fortune immobilière font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.